DELIBERATION 2015-08

SYNDICAT MIXTE OUVERT « NORD PAS-DE-CALAIS NUMERIQUE »

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Objet : Election du Président

Le cinq juin deux mille quinze, le Comité syndical du « Syndicat mixte ouvert Nord Pas-de-Calais Numérique », s'est réuni dans les locaux de la Région Nord-Pas de Calais, à Lille, sur convocation en date du vingt-neuf mai deux mille quinze sous la présidence de Monsieur DISSAUX, doyen d'âge.

Présents : 13 (Mmes Cau, Messeanne-Grobelny et Vanpeene et MM. Delbé, Dissaux, Duvergé, Gosset, Hecquet, Hiraux, Kanner, Monnet, Péricaud et Prudhomme)

Excusés: 4 (Mme Lesne et MM Delannoy MF, Nicolet et Rapeneau)

Absents: 0

Pouvoirs: 3 (Mme Bourdon à M. Péricaud, M. Delannoy A à Mme Messeanne-Grobelny, M. Lena à M. Kanner)

Le quorum étant atteint, le Comité syndical peut valablement délibérer.

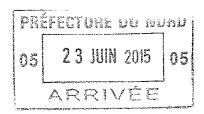
Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral portant création du Syndicat mixte,

Vu les statuts du Syndicat mixte,

Considérant qu'aux termes de l'article L 5721-2 du CGCT et de l'article 7 des statuts, il appartient au comité syndical de désigner parmi ses membres un président,

Considérant que dans ces conditions, le comité syndical doit élire le président du Syndicat,



Monsieur DISSAUX, Président de séance, intervient pour connaître le ou les candidat(e)s pour occuper cette fonction.

La candidature de Monsieur Patrick KANNER est enregistrée.

Le comité syndical procède aux opérations de vote à bulletin secret.

Le Comité syndical, après avoir procédé au vote,

PREND ACTE DE:

L'élection de Monsieur Patrick KANNER en qualité de Président du Syndicat mixte :

Adopté par :

Voix pour : 14Voix contre : 0Bulletins blancs : 2

Nombre de votes exprimés : 14

- Nombre d'élus participants aux votes : 16

Pour extrait conforme : Le Doyen d'âge, Monsieur DISSAUX

Transmis au contrôle de légalité le :